Image not found or type unknown

Peut on arrêter une liquidation judiciaire

Par **christi43**, le **28/03/2016** à **19:10**

bonjour,
une procédure de liquidation judiciaire a été faite à l'encontre de mon père âgé de 62 ans .En dépréssion suite à tout ça, il ne s'est occupé de rien.Il n'a plus fait de déclaration d'impôt depuis 2012 ,du coup il est en redressement judiciaire pour les impôts,le RSI , URSSAF qui l'ont taxé au plus haut faute de déclarations . le jugement à été rendu en novembre 2015 ,venant juste d'apprendre la situation je voulais savoir si il était possible de demander la suspension de cette liquidation en faisant les déclarations qu'il n'a pas faite pour que son dossier soit réétudié avec les bons revenus ce qui ferait considérablement baisser le total des créances .a partir de quel moment n'avait il plus le droit d'exercer? Merci pour vos réponses . cordialement.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés